

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2019

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation : 9 octobre 2019

19-10-241

L'an deux mille dix-neuf le 15 octobre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère municipale déléguée, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseil municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Jean-Louis ARCARAZ (pouvoir à Daniel BEAUFILS), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Philippe BUISSON), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance

SOLIDARITE

SIGNATURE DE LA CHARTE « VILLE AIDANTE ALZHEIMER »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mobilisation de la Ville de Libourne et de son CCAS, notamment avec l'Equipe Spécialisée Alzheimer au sein du Service Polyvalent d'aide et de Soins à Domicile, et des actions régulières de sensibilisation dans le cadre de la Semaine Bleue des Seniors,

A travers l'adhésion à la charte « Ville aidante Alzheimer » avec France Alzheimer et maladies apparentées, la Ville de Libourne, montre sa volonté de favoriser la participation des personnes malades et de leurs proches aidants au sein des activités proposées à leurs administrés ou à mettre en place des actions tournées vers les citoyennes et citoyens concernés directement par la maladie.

Les personnes souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, quel que soit leur âge, ne peuvent être caractérisées par leur maladie et les pertes que cette dernière provoque. Leur place dans la société est à préserver de façon à prévenir toute forme d'exclusion ou de discrimination. Elles doivent bénéficier des mêmes droits que tout citoyen dans l'accès à des soins compétents et de qualité, à la compensation de leurs handicaps, au respect de leur dignité, à l'écoute de leurs attentes. Ces droits s'exercent pour chaque personne souffrant d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, quelles que

soient la complexité de leur situation et les contraintes vécues.

Pour répondre à ces exigences, un partage des regards et une place spécifique des familles doit être reconnue et soutenue par les professionnels et la société, afin de leur permettre de participer pleinement à l'accompagnement de leur proche tout au long de sa maladie.

Seule cette alliance pour et avec la personne malade lui permet d'être reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses valeurs et ses choix.

La Ville s'engage à valoriser, soutenir et/ou communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et de proches aidants. Pour ce faire, elle propose de mettre en place au moins une action citée en dessous, tournée vers la qualité de vie des libournais concernés :

- Garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées au sein de supports de communication de la mairie
- Informer sur la formation gratuite France Alzheimer à destination des aidants
- Faciliter la mise en place ou le déploiement de cafés mémoire ou d'action initiées par France Alzheimer et/ou de nature inclusive
- Faciliter les modalités de transport depuis le domicile jusqu'au lieu des activités (dans un rayon délimité par la commune ou dans le périmètre intercommunal).
- Construire un projet de sensibilisation et de formation à la maladie Alzheimer à destination des commerçants, artisans, chauffeurs de bus ...
- Sensibiliser à la maladie d'Alzheimer dans les écoles à travers l'animation de temps d'accueil périscolaires, par exemple
- Faciliter la participation des personnes malades et de leurs proches aidants à des actions artistiques, culturelles ou sportives,
- Faciliter l'autonomie des personnes malades au sein de lieux publics grâce à la mise en place de repères d'orientation visuels ou sonores.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte « Ville aidante Alzheimer » liant la commune de Libourne à l'association « France Alzheimer ».

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

22/10/2019

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Maire

de la Ville de Libourne